

Études et éclairages

Le retour à la normale des flux du commerce extérieur ralentit en juillet, d'après l'indicateur de dédouanement

N°88 - Publiée le 07/08/2020

<http://lekiosque.finances.gouv.fr>

On constate une grande proximité sur les cinq dernières années du sens de l'évolution mensuelle du commerce extérieur de marchandises lorsque l'on compare trois champs d'analyse : d'une part les produits dédouanés en France, d'autre part les produits échangés avec les pays hors UE et enfin les produits échangés avec l'ensemble de nos partenaires (UE et pays tiers).

Une première estimation de l'évolution du commerce extérieur avec les pays hors UE dédouané en France au mois de juillet 2020 indique que le rebond de mai et la nette reprise de juin marqueraient un ralentissement en juillet, avec un certain rééquilibrage du solde commercial. Les exportations continueraient de croître en rythme mensuel (de l'ordre de + 15 % à + 20 %). Les importations observeraient un palier (+ 0 % en données brutes); les évolutions paraissent même en recul en glissement annuel, mais cela résulte principalement d'une situation défavorable des jours ouvrables.

Les montants des flux du commerce extérieur restent sensiblement inférieurs à l'année 2019, montrant la permanence des effets de la crise sanitaire Covid-19. Les importations énergétiques sont particulièrement faibles.

RALENTISSEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR EN JUILLET

En juillet 2020, l'indicateur de dédouanement des exportations est à nouveau orienté à la hausse : le montant dédouané en France n'est plus que de 15 % inférieur au montant du mois de juillet 2019 (contre - 20 % en juin 2020 sur un an). Cette nouvelle étape s'explique par la reprise des exportations de biens d'investissement, dont le niveau était encore très bas au mois de juin.

Pour les importations, l'indicateur de dédouanement paraît en recul : les importations dédouanées en France sont de 21 % inférieures au mois de juillet 2020 relativement au mois de juillet 2019 (contre seulement - 16 % en juin 2020 sur un an). Le retour à la normale se confirme pour les importations de biens de consommation, mais il semble y avoir un fléchissement pour les biens intermédiaires, notamment énergétiques.

Toutefois, juillet 2020 compte un jour ouvrable de moins que juillet 2019, tandis que juin 2020 comptait deux jours ouvrables de plus que l'année précédente : l'évolution tendancielle de juillet 2020 par rapport à juin 2020 est donc plus favorable que ce que l'indicateur de dédouanement suggère.

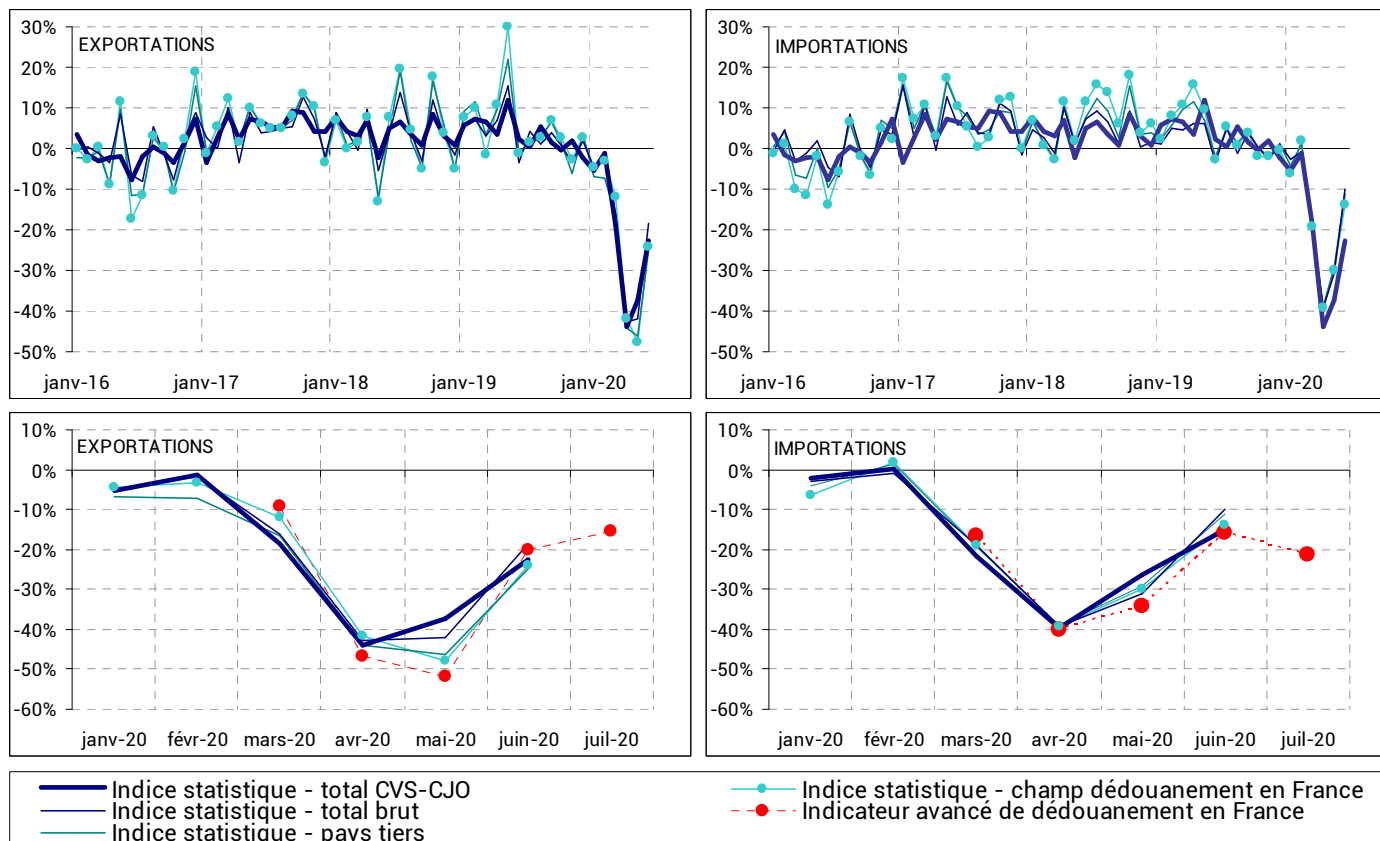
1. INDICATEURS MENSUELS D'ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS (EN GLISSEMENT ANNUEL*)

Exportations FAB	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020		Indicateur de dédouanement par produits	Juillet 2020
Indicateur avancé de dédouanement en France	-9%	-47%	-52%	-20%	-15%	→	Énergie	-37%
Indice statistique - champ dédouanement en France	-12%	-42%	-48%	-24%	-		Hors énergie	-15%
Indice statistique - exportations Pays tiers	-16%	-44%	-46%	-25%	-		Biens d'investissement	-19%
Indice statistique - exportations totales	-16%	-43%	-42%	-18%	-		Biens intermédiaires	-14%
Indice statistique - exportations totales CVS-CJO	-19%	-44%	-37%	-23%	-		Biens de consommation	-11%

Importations CAF	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020		Indicateur de dédouanement par produits	Juillet 2020
Indicateur avancé de dédouanement en France	-17%	-40%	-34%	-16%	-21%	→	Énergie	-54%
Indice statistique - champ dédouanement en France	-19%	-39%	-30%	-14%	-		Hors énergie	-12%
Indice statistique - exportations Pays tiers	-19%	-39%	-29%	-11%	-		Biens d'investissement	-20%
Indice statistique - exportations totales	-19%	-39%	-31%	-10%	-		Biens intermédiaires	-16%
Indice statistique - exportations totales CVS-CJO	-22%	-40%	-26%	-15%	-		Biens de consommation	-2%

Source : DGDDI

2. COMPARAISON DES GLISSEMENTS ANNUELS* DES DIFFÉRENTS INDICATEURS (2016-2020 ET 2020 SEUL)



Source : DGDDI

(*) Le glissement annuel est le taux d'évolution de la statistique entre le mois considéré et le même mois de l'année précédente.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LA COMPARAISON DES INDICATEURS ET STATISTIQUES UTILISÉS

L'**indicateur avancé de dédouanement en France** est issu de la base de gestion du dédouanement de la DGDDI. Celle-ci ne contient donc que les opérations de dédouanement réalisées par les bureaux douaniers français. Elle est alimentée en continu par les déclarations des entreprises. Le matériel militaire est inclus. Seul un traitement statistique très limité pour les besoins de cette étude a été effectué. S'agissant d'un processus déclaratif en continu, les séries sont susceptibles d'être révisées pour prendre en compte des révisions des déclarants. L'observation de la situation pendant la crise Covid-19 a montré que les messages globaux concernant l'évolution des flux dédouanés restent stables environ 7 jours après la fin du mois considéré, et cohérents avec les données statistiques disponibles par la suite. L'indicateur est calculé ici pour chaque mois à niveau de remontée d'information identique, c'est à dire environ 7 jours après la fin du mois considéré, afin d'optimiser la comparabilité temporelle.

L'**indice statistique « champ du dédouanement en France »** est obtenu à partir de la base de données statistiques des flux du commerce extérieur français. Dans cette série, on intègre le matériel militaire, afin de la rendre comparable avec l'indicateur de dédouanement en France. La série n'est disponible qu'au bout d'un mois, qui est le temps nécessaire pour la validation statistique des données. Cet agrégat n'est pas publié et n'est produit que pour valider que le traitement statistique fruste dont bénéficie l'indicateur de dédouanement permet de conserver l'essentiel du signal.

L'**indice statistique « pays tiers »** est produit dans le cadre du processus du chiffre mensuel du commerce extérieur. Il est publié mensuellement sur le site *Le Kiosque du commerce extérieur* et dans les analyses trimestrielles du chiffre du commerce extérieur. Il exclut le matériel militaire. L'indice statistique « pays tiers » couvre les exportations à destination des pays tiers (hors UE à 27 États-membres), dédouanées en France ou bien faisant encore l'objet de simples *déclarations d'échanges de biens* (DEB) mensuelles pour ce qui concerne le Royaume-Uni. Pour les importations, il comprend les importations de produits expédiés depuis un pays tiers qu'ils soient dédouanés en France ou dans d'autres États-membres ou reçus du Royaume-Uni. L'indice statistique « pays tiers » permet de vérifier que la restriction de l'indicateur au dédouanement français conserve à cet indicateur les principales qualités pour analyser les flux économiques entre la France et les pays tiers, indépendamment du lieu de dédouanement, avec cet écart de champ que constitue le Royaume-Uni.

L'**indice statistique « exportations / importations totales »** ajoute aux flux avec les pays tiers les flux de marchandises avec les autres États-membres de l'UE (à 27). Ces flux sont déclarés via une procédure mensuelle (la DEB), à partir du 10 du mois suivant le mois concerné, et cumulent les flux du mois, contrairement aux déclarations douanières qui sont journalières voire infra-journalières selon les caractéristiques logistiques. Les données relatives aux échanges intra UE ne permettent donc pas la production d'indicateurs avancés analogues à ceux que l'on peut tirer du dédouanement et encore moins la production d'indicateurs des flux sur une période infra-mensuelle. Cet indicateur n'est publié en tant que tel que corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables. Il inclut le matériel militaire.

L'**indice statistique « exportations / importations totales CVS-CJO »** prend en compte la correction des variations saisonnières et la correction des jours ouvrables de l'indice statistique total. Il est publié mensuellement sur le site *Le Kiosque du commerce extérieur* et est analysé dans la publication mensuelle. Les évolutions en glissement peuvent différer entre séries brutes et séries CVS-CJO principalement lorsque le nombre de jours ouvrables diffère fortement pour le même mois entre deux années successives (ce qui est le cas pour les mois de mai et juin : respectivement 2 jours ouvrables de moins puis 2 jours ouvrables de plus en 2020 par rapport à 2019). Les différences liées à l'évolution d'une année à l'autre de la saisonnalité sont en revanche négligeables.

La corrélation de l'indicateur de dédouanement avec les indices statistiques apparaît moins établie pour certaines catégories d'usage final que pour le total de chaque flux.